



Ssapi

Secrétariat de la police intégrée,
structurée à deux niveaux



**RAPPORT
D'ACTIVITES**

2023



Colophon

Editeur responsable:

Gert De Bonte

Coordination et rédaction finale:

Annelies Vaes

Rédaction:

Sylvie Allart, Gert De Bonte, Dieter Devos, Suzanne Ramani, Carine Siffert, Annelies Vaes,
Janina Vandebroek

Lay-out :

Céline Odent, Carine Siffert, Annelies Vaes

Traduction:

Carine Siffert, Annelies Vaes



Avant-propos



Gert De Bonte, directeur du SSGPI depuis
le 04/12/2017

L'année 2023, comme les années précédentes, a été une année de défis. Alors qu'en 2022, nous étions encore confrontés au Covid19, nous pouvons dire qu'en 2023, les campagnes de vaccination régulières et les cas occasionnels de maladie n'ont plus autant dominé nos vies.

Il nous reste encore quelques conséquences visibles, comme l'intégration du télétravail. Depuis octobre dernier, nous recevons également une indemnité pour cela. Indemnité que nous avons implémentée avec succès dans le moteur salarial.

En outre, le SSGPI continue de traiter les interventions demandées par les collaborateurs de la police intégrée pour les frais encourus dans le cadre des déplacements domicile-lieu de travail effectués avec un véhicule privé au cours de cette période. Nous espérons pouvoir enfin résorber ce retard en 2024.

Une enquête psychosociale a été réalisée juste avant les grandes vacances. En raison de difficultés à trouver des moments de consultation avec l'entreprise chargée de la mise en œuvre, le feedback n'a été fourni que début de l'année 2024.

Le nouveau moteur salarial est resté un fil conducteur de notre fonctionnement cette année encore. En ce qui concerne le développement du nouveau front-end, le ministre a décidé pendant les grandes vacances de mettre fin à la collaboration avec le fournisseur. Cela signifie qu'une nouvelle procédure d'achat sera lancée dans le courant de l'année 2024. À cette fin, le cahier des charges précédent fera

l'objet d'une mise à jour approfondie et plusieurs sessions avec des représentants des zones de police locale et de la police fédérale ont déjà eu lieu fin 2023 pour y parvenir.

Le moteur salarial a également un back-end qui a été remplacé il y a quelques années. Bien qu'en 2023, des efforts importants aient encore été faits pour réduire le nombre d'erreurs, force est de constater qu'il est encore trop élevé, ce qui entraîne du stress et une charge de travail tant pour les collègues du SSGPI que pour ceux qui travaillent dans les services du personnel ou les services financiers d'une zone de police ou de la police fédérale.

En outre, il fallait "bien sûr" veiller à ce que les activités quotidiennes continuent à se dérouler "normalement". Là aussi, il y a eu des défis à relever, comme l'introduction des indemnités de télétravail et d'autres modifications à la suite du dernier accord sectoriel.

Tous ces projets et activités ont entraîné une charge de travail énorme pour tous les collaborateurs du SSGPI en 2023. Je tiens à les remercier pour les prestations fournies.

Dans ce rapport annuel, je vous invite à prendre connaissance de quelques-uns des sujets que le SSGPI a traités au cours de l'année écoulée.

Gert De Bonte
Directeur SSGPI



Table des matières

Colophon	1
Avant-propos	2
Table des matières	3
Qui sommes-nous ?	4
Organigramme	5
Communication	6/7
Budget	8/9
Le SSGPI en chiffres	10/11
Contentieux	12
Tableau organique	13
Etat des lieux du projet du moteur salarial 2PAY	14/15
Module budgétaire	16
Nouveau module de simulation	17
Attestations de l'employeur	18
Enquête psychosociale	19
Indemnités de télétravail	20/21
Mouvements du personnel	22
Localisation	23
Teambuilding	24

Qui sommes-nous ?



VISION

Comme unique Secrétariat social de la police intégrée, structurée à 2 niveaux, le SSGPI œuvre chaque jour à fournir un service complet et de qualité au profit des employeurs ainsi que de chaque employé de la police intégrée.

Dans un contexte en perpétuelle évolution, nous nous efforçons constamment de satisfaire nos clients et nous appliquons strictement les missions légales pour lesquelles le Secrétariat est compétent.

Nous offrons également une grande plus-value dans différents domaines de compétence et nous avons l'ambition d'être un partenaire fiable pour nos Autorités.



VALEURS

Pour réaliser cette vision, les membres du personnel du SSGPI font preuve des **valeurs** suivantes :

Qualité – Professionnalisme

Les collaborateurs du SSGPI œuvrent chaque jour à fournir un travail de qualité afin de satisfaire au mieux les attentes légitimes des membres du personnel de la police intégrée.

Esprit de service

Par leur esprit d'initiative et leur empathie, les collaborateurs du SSGPI développent un grand sens des responsabilités vis-à-vis des services offerts aux clients, ainsi que de chaque membre du personnel de la police intégrée.

Collégialité

Au sein d'une équipe multidisciplinaire, les collaborateurs du SSGPI font preuve de solidarité et démontrent leur potentiel à travailler au sein d'une équipe soudée et motivée.



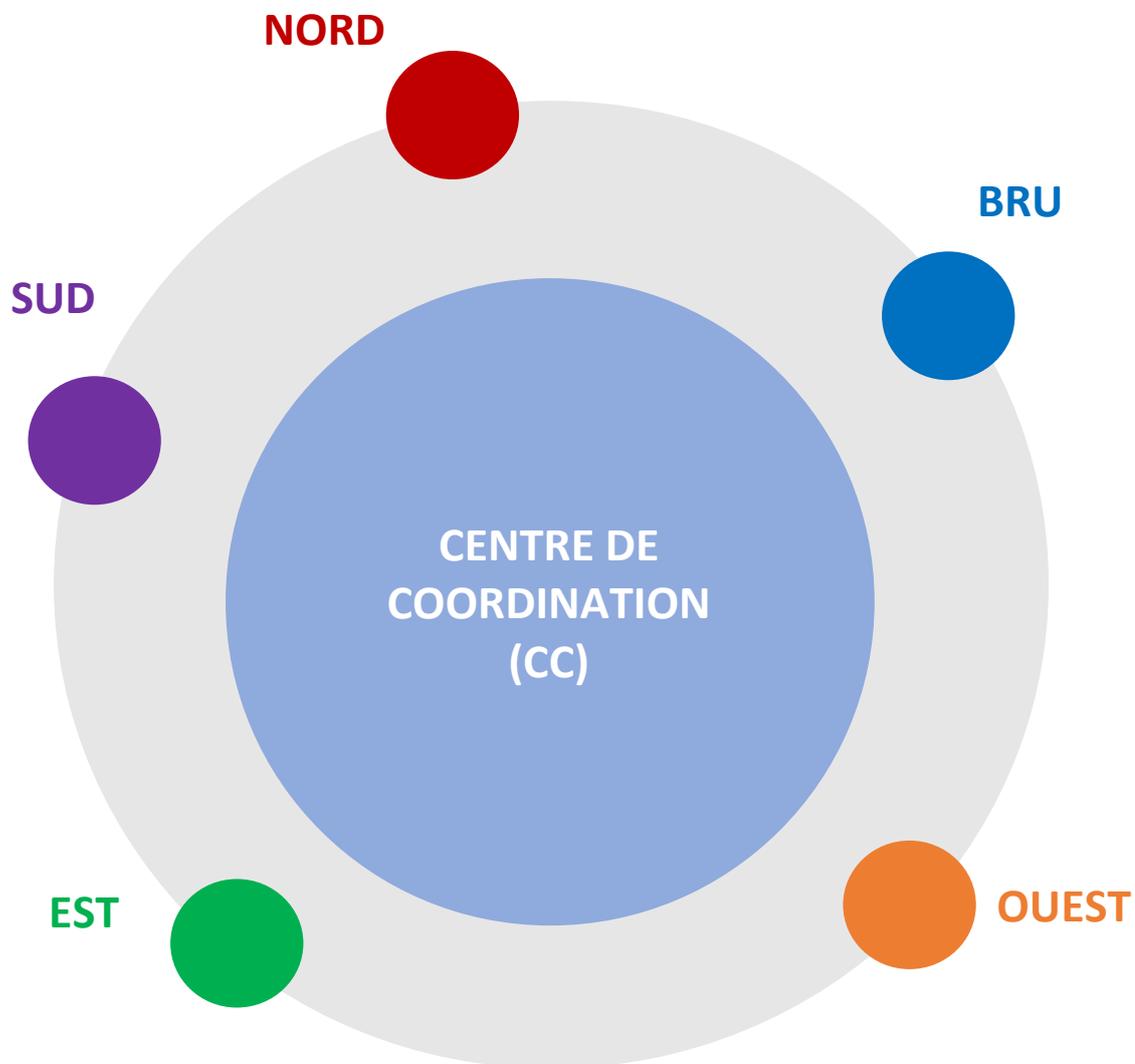
MISSION

La **mission** du SSGPI est définie à l'article 149 *octies* LP^[1].

(1) Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, M.B. 05-01-1999.



Organigramme



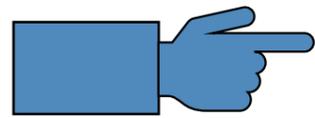
Secrétariat :
Budget - Logistique – Appui administratif



Appui juridique :
Connaissance et expertise - Communication - Contentieux

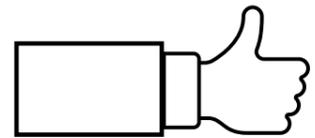


Appui technique:
Rapportage - Programmation – Comptabilité – Appui opérationnel



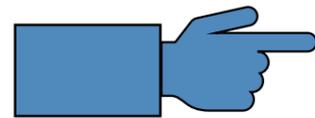
Lettre de nouvelles Flash!SSGPI

Le comptable spécial/le responsable financier, le responsable du service du personnel, le chef de corps et/ou les membres du personnel inscrits à notre abonnement Flash!SSGPI reçoivent un mailing qui signale tout changement important du statut pécuniaire. Vous pouvez vous inscrire à ce mailing via ssgpi.cc.com@police.belgium.eu.



www.ssgpi.be : top 3 des pages les plus fréquentées

1. Votre traitement
2. Echelles de traitement
3. Formulaires



www.ssgpi.be : moyens de communication

- 64,1 % via un PC
- 34,8 % via un smartphone
- 1,1 % via une tablette

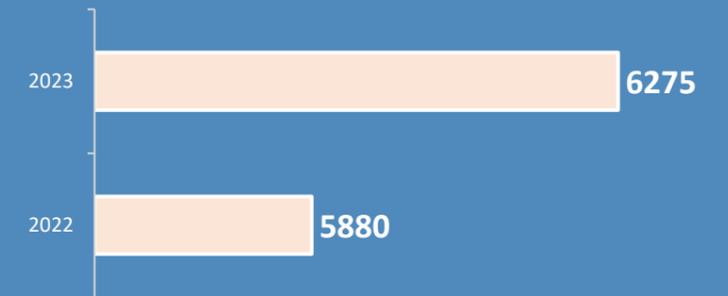
Abonnés Flash!SSGPI : 3985



Viva Engage « SSGPI »

(l'ancien « Yammer ») : nombre de membres

6275



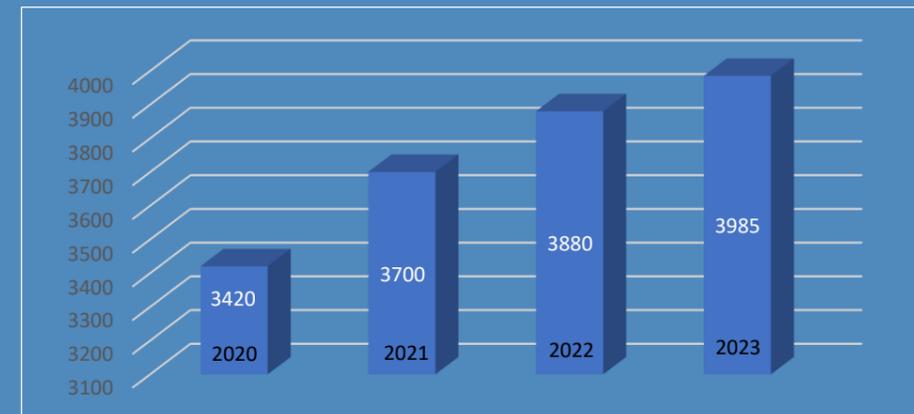
Visiteurs

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023, **178.620** personnes ont visité notre site internet www.ssgpi.be.



Publications

- Notes de service et FAQ : **29**
- Flash!SSGPI envoyés : **203**



Le nombre d'abonnés à notre newsletter Flash!SSGPI

Liens



- Application sécurisée FINDOC
- Moteur salarial Themis
- Simulation du traitement
- ...

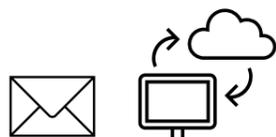
Temps d'une session

La durée moyenne d'une session est de **2 minutes et 09 secondes.**

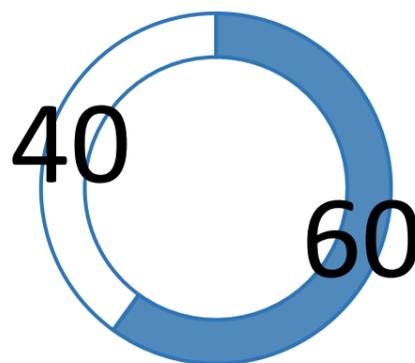
Budget

Investissement

Dépenses investissement informatique



DRI 60%
SSGPI 40%



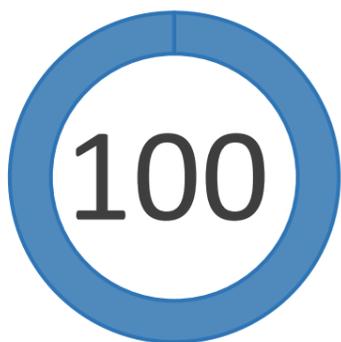
- Achat de matériel informatique via DRI (PC, écrans, souris, claviers, ...)
- Achat de matériel informatique via le SSGPI (serveurs, écrans, PC, ...)

Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre en fonction de ce que DRI a prévu pour le SSGPI et ce, en collaboration avec le responsable ICT du SSGPI lors de la remise du fichier annuel des besoins ICT annuel du SSGPI.

Dépenses investissement non informatique



SSGPI 100%



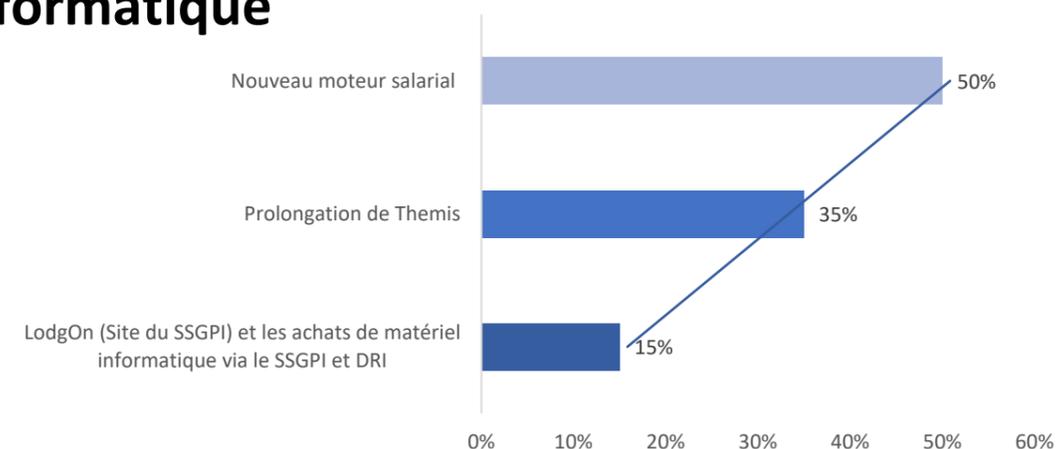
- Achat de biens durables (Airco, chauffeuses, micro-ondes, cafetières,..)



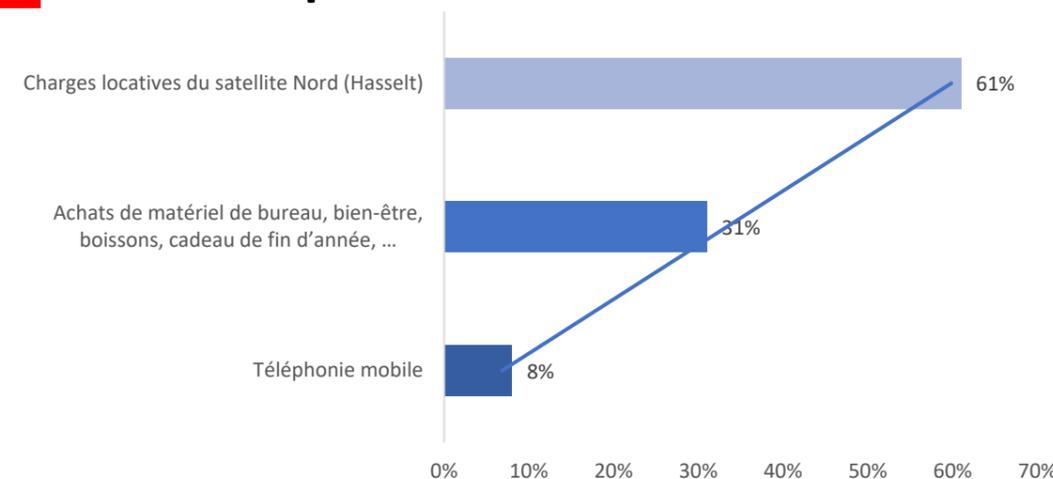
Il n'y a pas encore d'enveloppe mobilier via DRI prévue pour 2024.

Fonctionnement

Dépenses en fonctionnement informatique

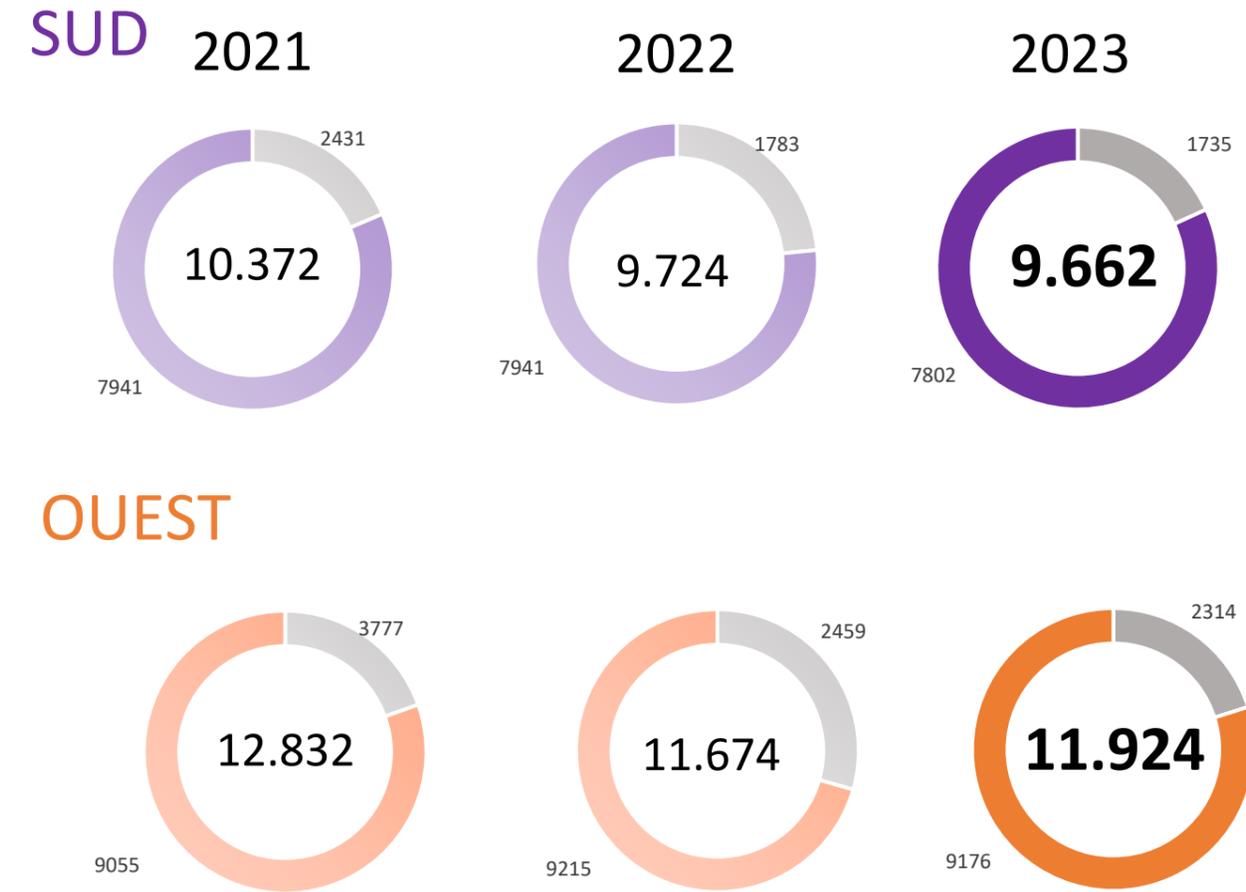
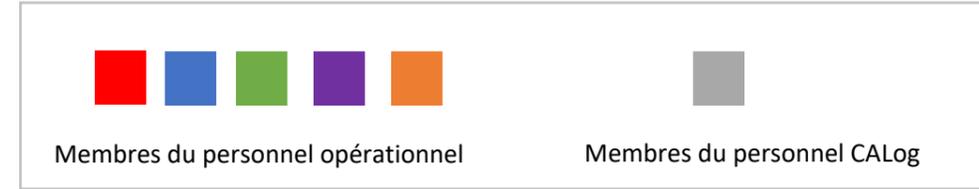
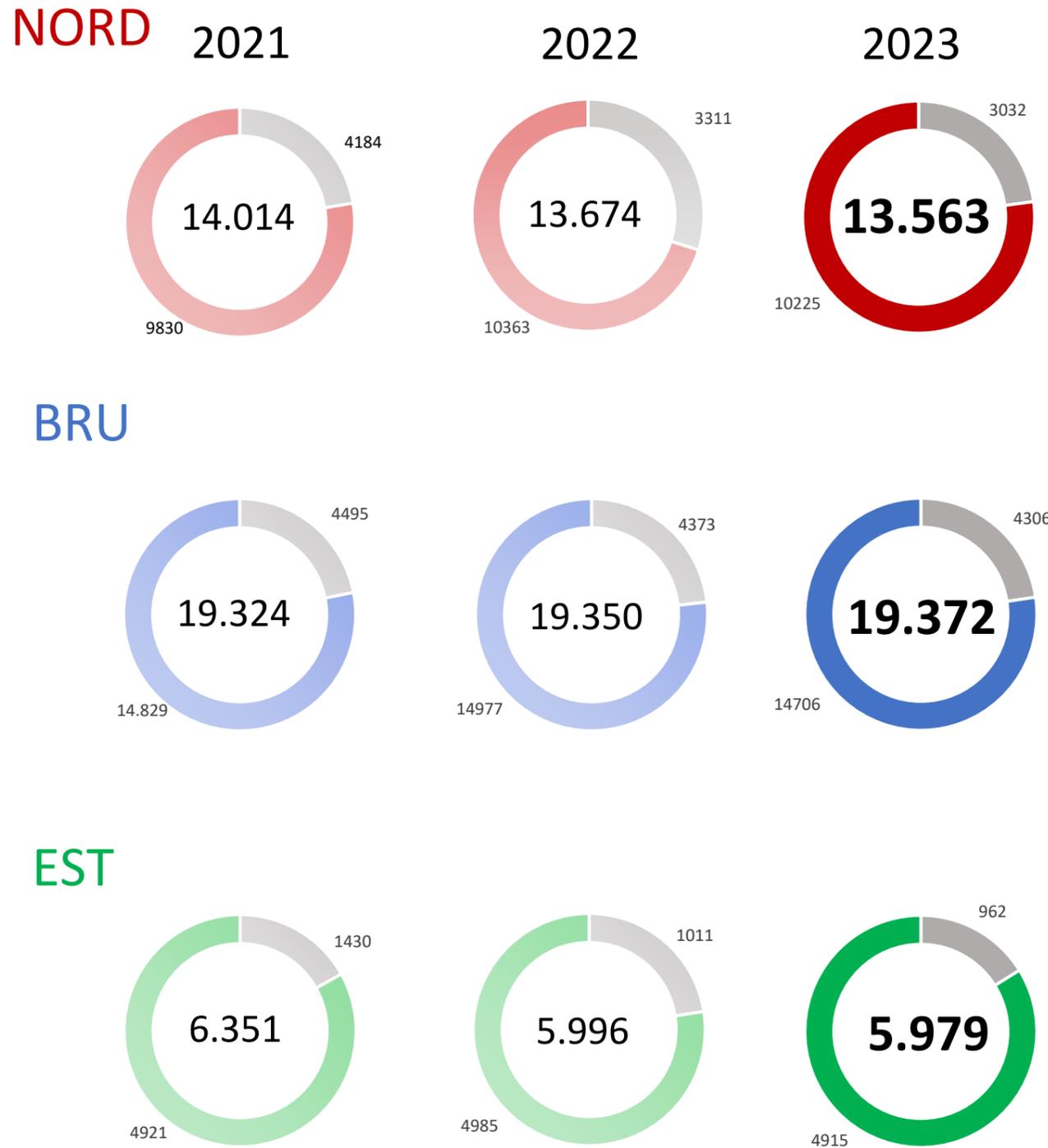


Dépenses en fonctionnement NON informatique

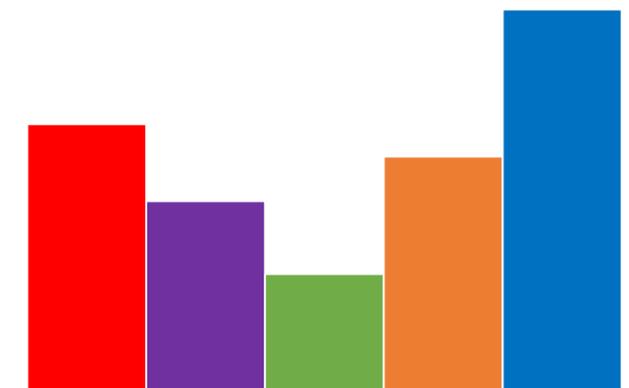


Le SSGPI en chiffres

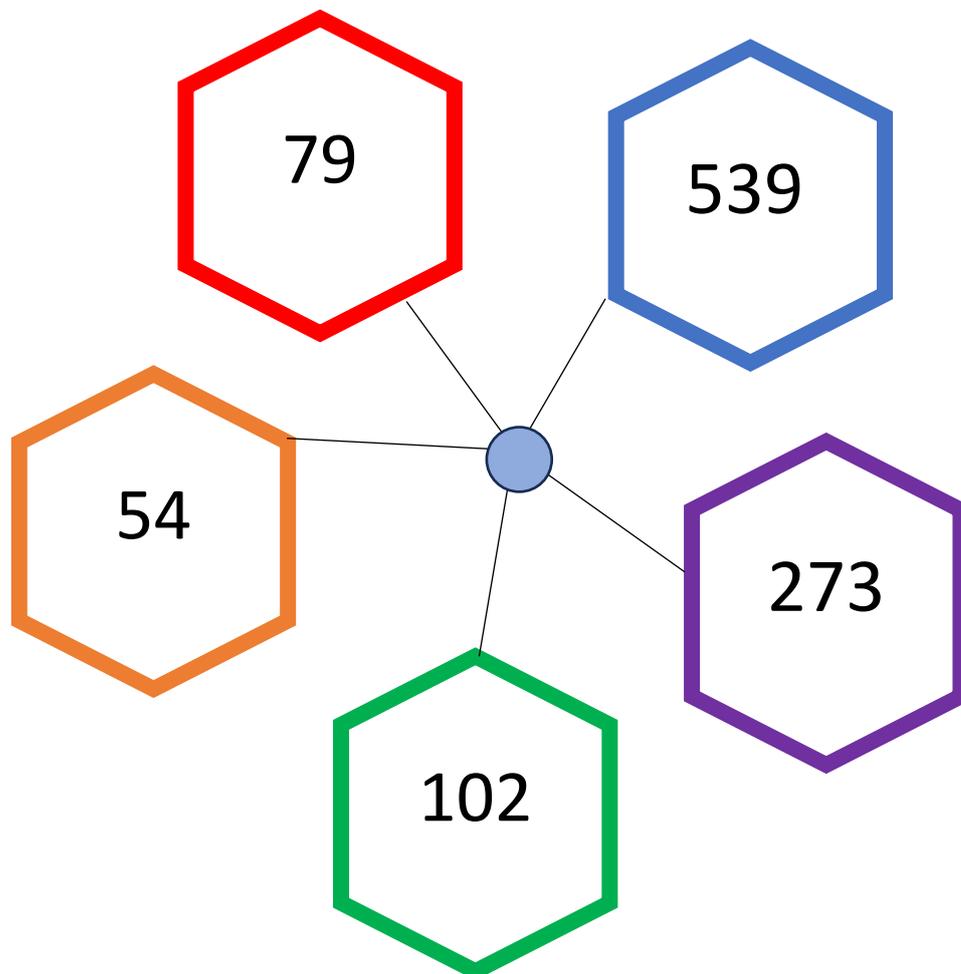
Aperçu des dossiers traités par satellite



En 2023, le SSGPI a traité un total de **60.500** dossiers.



Contentieux



Aperçu des dossiers traités par le service « contentieux »

Le bureau "Contentieux" est en charge de la gestion des litiges, des saisies sur salaire et des cessions de salaire. Ceci se fait selon le modèle de décentralisation du moteur salarial choisi par chaque employeur.

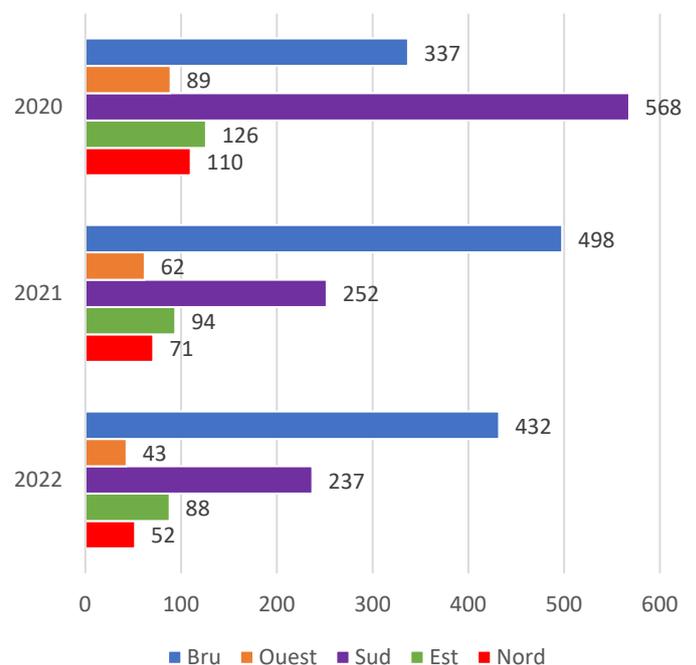
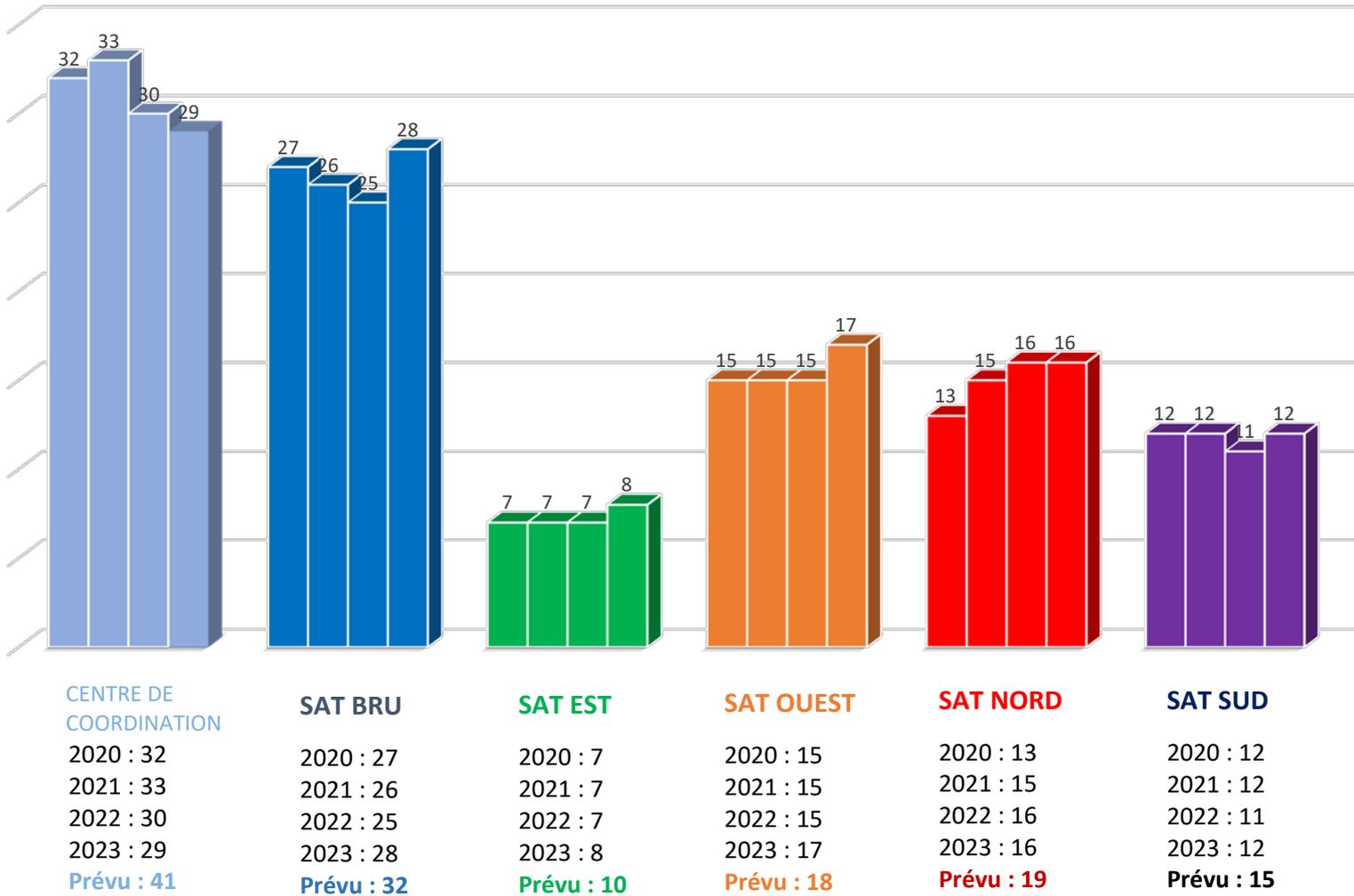




Tableau organique



Membres du personnel SSGPI prévus dans le tableau organique versus membres effectifs

110
135

collaborateurs au sein du SSGPI pour l'année 2023 ;

collaborateurs prévus dans le tableau organique.

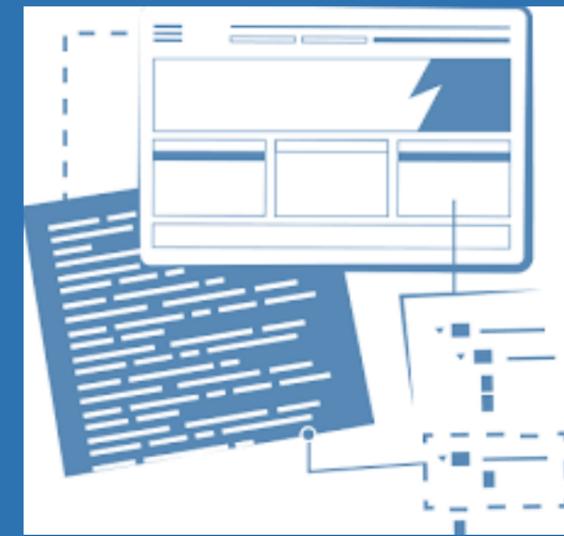
Etat des lieux du projet du moteur salarial 2PAY



FRONT END

La ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden, a décidé de mettre fin à la collaboration avec la firme externe sélectionnée pour le développement du front-end. C'est pourquoi l'actuel front-end de Themis est prolongé.

Le cahier des charges sera prêt dans le courant de l'année 2024. Il sera ensuite transmis à DRF/Procurement pour publication et attribution. L'ensemble de la procédure prendra au moins 18 mois.



BACK END

Le back-end du moteur salarial est stable pour le moment. Cela ne signifie pas qu'il n'y a plus d'anomalies, mais qu'aucune nouvelle erreur n'apparaît.

Des erreurs passées, entre autres, se reproduisent encore (par exemple, le calcul des avantages de toute nature, le calcul des véhicules de service, etc....).

La visualisation des dettes reste également un point de travail.

Le SSGPI continue d'insister auprès de la firme externe pour des solutions rapides et fiables.

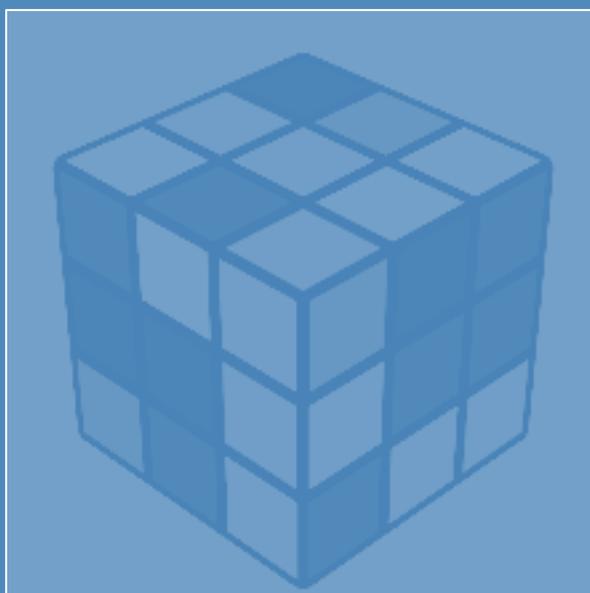
Module budgétaire

PROJET

En ce qui concerne les projets futurs au sein du SSGPI, il est prévu, entre autres, de développer un nouveau module budgétaire.

Cependant, son développement est bloqué pour des raisons budgétaires. Le SSGPI a donc demandé à DRI/ICT d'examiner et d'analyser notre proposition alternative. Il s'agit d'un logiciel plus facile à configurer et à entretenir que la solution Excel actuelle. L'objectif du nouveau module budgétaire est d'alimenter les fichiers directement à partir du moteur salarial.

Aucun timing n'a encore été fixé pour l'implémentation de ce nouveau module budgétaire.





Nouveau module de simulation

Pour résoudre certains des problèmes du module de simulation précédent, le SSGPI, en collaboration avec un certain nombre de zones de police de test, a développé un nouveau module de simulation.

Ce module de simulation est disponible sur notre site internet www.ssgpi.be, dans la rubrique "Votre traitement" depuis le 10/01/2024. Grâce à ce module, vous serez en mesure de simuler un traitement correct pour la grande majorité du personnel.

Le SSGPI a essayé de rendre ce module de simulation aussi intuitif et simple que possible. Vous ne devez prêter attention qu'aux champs jaunes. De plus, le choix est généralement limité par des listes déroulantes.

Le premier choix que vous devez toujours faire concerne la langue. En fonction de la langue choisie, le module commencera en néerlandais ou en français.

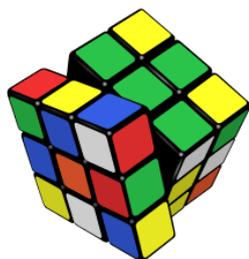
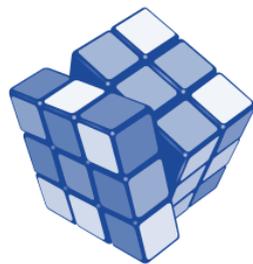
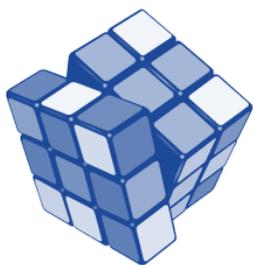
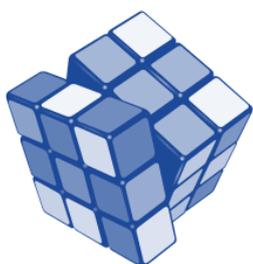
Pour faciliter l'utilisation du module de simulation, les données à remplir sont regroupées en différentes parties:

- Données de base;
- Allocations;
- Mandat;
- Avantages de toute nature;
- Indemnités;
- Situation fiscale.

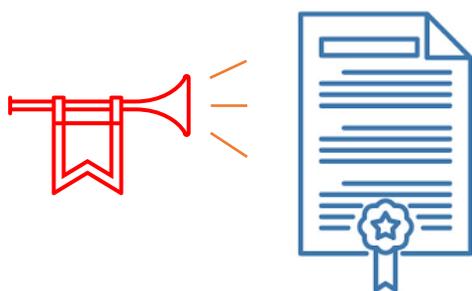
En cas d'encodage incorrect, il a été décidé d'inclure un message d'erreur à côté du champ encodé.

Exemples:

- L'octroi de l'indemnité pour frais réels d'enquête à un membre du personnel CALog génère le message d'erreur "Impossible pour un membre du personnel du CALog";
- L'octroi d'un supplément de traitement pour l'exercice d'une fonction supérieure là où une échelle de traitement inférieure à l'échelle de traitement de base est indiquée génère le message d'erreur "erreur, choisir une échelle de traitement du cadre/niveau immédiatement supérieur".



Attestations de l'employeur



Pendant plusieurs années, le SSGPI a délivré des attestations d'employeur spécifiques au personnel.

Il s'agit de formulaires dans lesquels les données salariales sont attestées vis-à-vis d'instances et d'organisations externes telles que les banques, par exemple.

Cependant, d'une part, la délivrance de ces attestations d'employeur ne fait pas partie des missions légales du SSGPI et, d'autre part, le SSGPI est confronté à des défis qui nécessitent un engagement maximal des membres du personnel pour remplir ses propres missions légales.



Pour ces raisons, le SSGPI a décidé de ne plus délivrer d'attestations d'employeur spécifiques au personnel de la police fédérale à partir du 1er janvier 2023.

Il s'agit plus précisément des attestations d'employeur suivantes:

- Attestations contenant des données salariales destinées aux banques (par exemple pour l'obtention d'un prêt hypothécaire) ;
- Attestations contenant des données salariales pour obtenir des tarifs sociaux (par exemple, loyer social);
- Attestations contenant des données salariales pour les crèches ONE (Wallonie et Région de Bruxelles-Capitale uniquement);
- Anciennes attestations de pension;
- Attestations d'allocation de foyer et de résidence destinées au partenaire cohabitant du membre du personnel.

Depuis le 1er janvier 2023, les membres du personnel fédéraux doivent demander ces attestations à l'employeur, plus précisément au Service de la Gestion des carrières (DGR/DRP/DPP).

Les membres du personnel locaux peuvent prendre contact avec le service DRH de leur zone de police à cette fin.



Enquête sur le bien-être du SSGPI



Comme vous avez pu le lire dans notre rapport annuel de 2022, un préavis de grève a été déposé le 02/03/2022 pour les collaborateurs de la police fédérale et du SSGPI portant notamment sur les pressions psychosociales subies par les employés du SSGPI.

Lors des négociations relatives à ce préavis de grève au cours de l'OCP 541, les syndicats ont explicitement demandé une enquête sur le bien-être psychosocial des collaborateurs du SSGPI.

Après analyse, il s'est avéré que le service interne en charge de cette question pour la police fédérale, à savoir le CGWB, n'était pas compétent pour intervenir au nom du SSGPI et qu'une intervention d'une partie externe était donc nécessaire.

Par conséquent, un contrat a été conclu avec un partenaire externe spécialisé pour réaliser une enquête sur les risques psychosociaux au travail au SSGPI.

Fin de l'année 2023, le partenaire professionnel externe pour le bien-être et la prévention au travail a effectué une analyse des risques psychosociaux au sein du SSGPI sur la base d'un questionnaire approfondi.

Les résultats de cette enquête psychosociale ont été présentés au personnel du SSGPI au début de l'année 2024. La prochaine étape consistera à élaborer un plan d'action sur la base des résultats discutés.



Indemnité de télétravail



≥ 1 jour

Depuis le 1er octobre 2023, une indemnité pour frais de télétravail est octroyée aux membres du personnel qui effectuent du télétravail.

Les membres du personnel du cadre opérationnel et du cadre administratif et logistique qui ont reçu l'autorisation de leur employeur de télétravailler auront automatiquement droit à cette indemnité dès qu'ils satisfont à la durée minimale mensuelle requise de télétravail.

L'indemnité se compose de deux codes salariaux : 1 pour au moins 1 jour de télétravail par mois et 1 pour au moins 4 jours par mois. Ces codes salariaux sont cumulatifs.

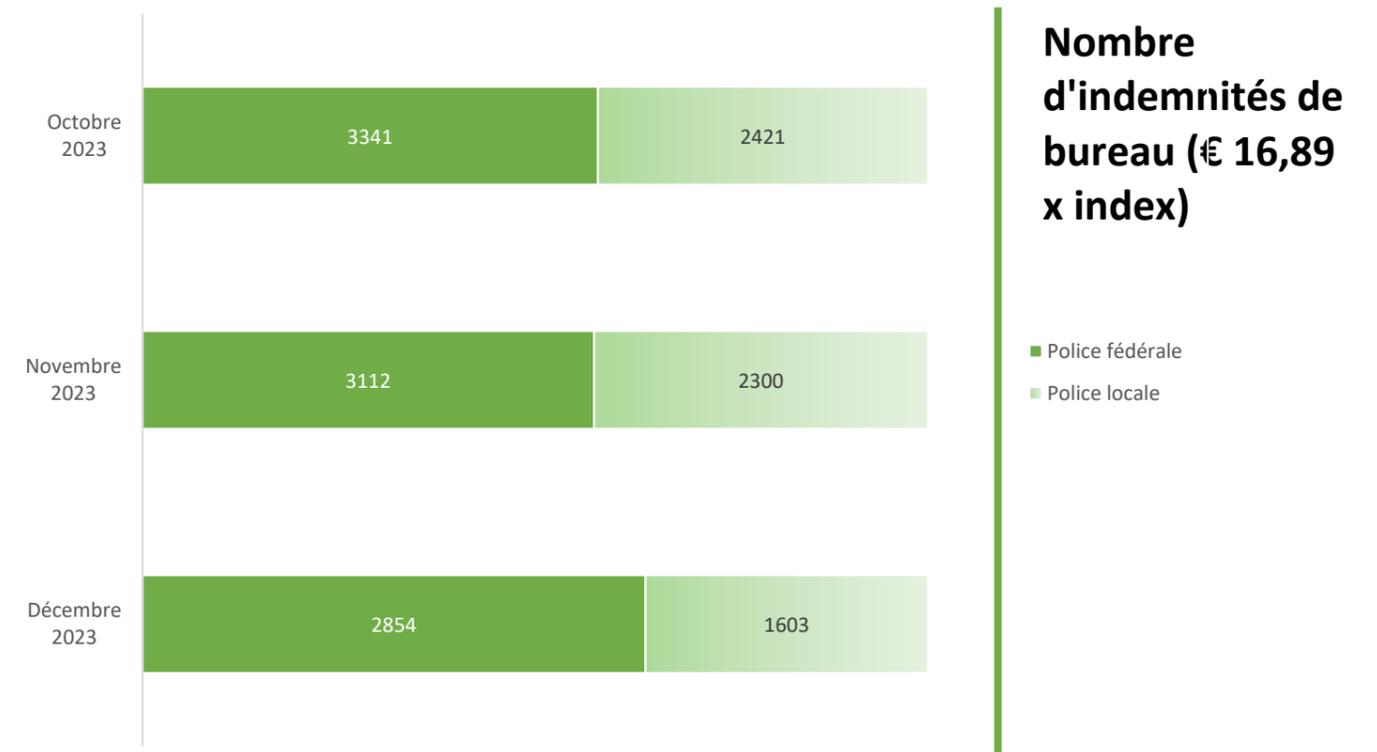
Le montant forfaitaire de base de **€ 20 (non indexable)** concerne l'indemnité pour des frais d'internet et de communication en cas de télétravail pendant 7 heures 36 minutes dans un mois calendrier.



≥ 4 jours

L'indemnité de bureau est un montant forfaitaire de **€ 16,89 (à indexer)** pour l'eau, l'électricité, le chauffage, ... en cas de télétravail d'au moins 30 heures et 24 minutes au cours d'un mois calendrier.

Ces deux indemnités sont calculées sur base des prestations enregistrées dans GALop (ou autre système d'enregistrement du temps de travail). Le premier paiement a eu lieu fin novembre 2023, suite au chargement du Mod9bis du mois d'octobre 2023.



Mouvements du personnel

2

DEPARTS



1

Mobilité OUT



0

Détachement
OUT



1

Pension



0

Réaffectation

8

ARRIVEES



5

Mobilité IN



3

Engagement
externe

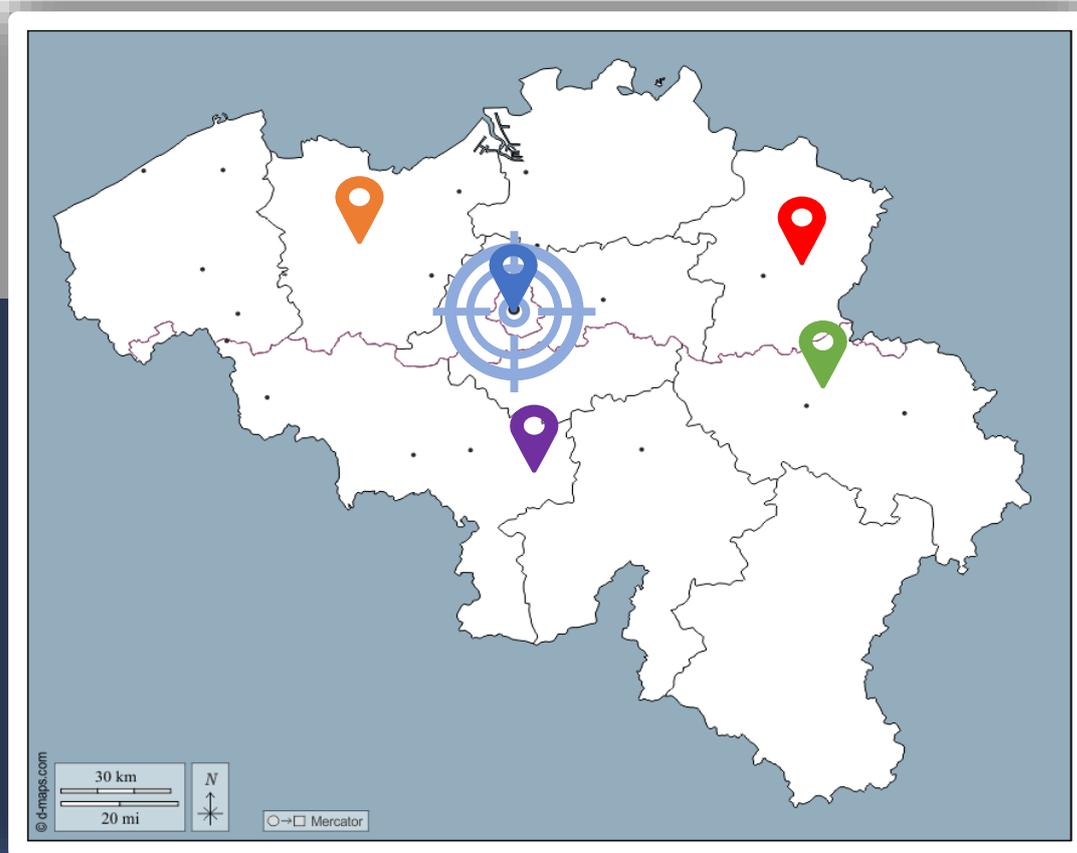


0

Détachement IN



Localisation



SSGPI - Satellite Nord
Luikersteenweg 228
3500 Hasselt



SSGPI – Satellite Sud
Rue Docteur Pircard 66
6040 Charleroi (Jumet)



SSGPI – Satellite Est
Rue Verte voie 1
4041 Vottem



SSGPI – Satellite BRU
Avenue de la Couronne 145 A
1050 Ixelles



SSGPI - Satellite Ouest
Groendreef 181
9000 Gent



Centre de coordination
Avenue de la Couronne 145 A
1050 Ixelles

Teambuilding



Prestation de serment



Teambuilding

La journée Teambuilding du SSGPI s'est tenue le 18 décembre 2023 au sein des casernes Gêruzet.

La journée a débuté par un petit-déjeuner suivi par les prestations de serment.

Vers midi, vu le vent et le froid, tous les participants se sont succédé par petits groupes pour aller chercher leurs portions de frites, fricadelles et autres boulettes, ... au Food Truck pour aller les déguster bien au chaud dans la salle.

La visite aux Plaisirs d'hiver à Bruxelles initialement prévue pour l'après-midi ayant dû être annulée, les collaborateurs du SSGPI, répartis en 6 équipes composées de différents membres des Satellites et du Centre de Coordination, se sont affrontés autour de 2 quizz et 1 blind test dans un esprit certes compétitif, mais surtout convivial !



SSGPI

Avenue de la Couronne 145A, 1050 Bruxelles